

ANNEXE

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE TARN-ET-GARONNE

- Le Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, ou son représentant
- 6 Conseillers Généraux
- Le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, ou son représentant
- Le Préfet de Région Midi-Pyrénées, ou son représentant
- Le Préfet de Tarn-et-Garonne ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes Castelsarrasin Moissac, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes des Deux Rives, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes Garonne et Canal, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes du Pays de Garonne et de Gascogne, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes du Pays de Serres, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes du Quercy vert, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes Sère - Garonne - Gimone, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes des Terrasses et Plaines des deux cantons, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, ou son représentant
- Le Président de la Communauté de communes du Terroir Grisolles Villebrumier, ou son représentant
- Le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Président,